

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

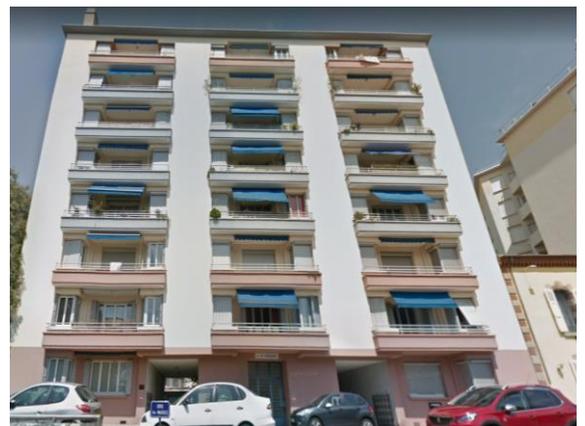
CDIS 26

## Menace d'effondrement Bât. le Panoramic– Romans sur Isère

RETEX SD  
GSO-DEP N°57

### Contexte opérationnel

La ville de ROMANS a été touchée par un très violent épisode de grêle le 15 juin. De nombreux bâtiments ont été impactés et dégradés. Des bâches très nombreuses recouvrent les toits de la ville. **Le samedi 6 Juillet 2019** le département de la Drôme est placé en vigilance orange « orages » par météo-France. À 22h33, un PCA (poste de commandement avancé) est déclenché suite à un nouvel épisode de coup de vent et de fortes pluies (qui générera une centaine d'appels en 2h). C'est donc dans ce contexte de déclenchement d'un PCA, de l'attente des renforts GTEMP (groupes tempête) et de montée en puissance de la chaîne de commandement, qu'un appel 18 particulier est reçu au CTA. Les secours sont engagés pour « reconnaissance simple » à 23h09 rue Marc Antoine Julien de la Drôme commune de Romans sur Isère. Sur le ticket de départ les mentions suivantes sont précisées « Fissure de 2 cm sur 5m de long survenue brutalement suite à un craquement, porte dégonflée par la fissure ».



### Moyens engagés au départ



1 FPTL (armé à 4 SP)

### Situation à l'arrivée

- Nombreuses fissures de petite taille en de nombreux endroits à tous les niveaux
- Fissure horizontale de 4 m de long et plusieurs mm de largeur à l'intérieur d'un appartement au 3<sup>ème</sup> étage d'un bâtiment R+7 (logement du requérant)
- Des craquements audibles au R+3

### Premières actions engagées

#### ➤ Actions engagées avant le départ des secours depuis le CSP Romans:

- Contre-appel du CA FPTL à l'appelant pour lui ordonner d'évacuer son appartement et de prévenir les voisins d'évacuer également
- Appel du CA FPTL (SDE1) au CT SDE pour demander l'engagement du cadre SDE
- Appel du CDG au commissariat et au centre de supervision urbaine pour ordonner une évacuation d'urgence à réaliser par les polices nationale et municipale avant même l'arrivée des SP

#### ➤ Actions engagées par le 1<sup>er</sup> COS:

- Évacuation complète du bâtiment (20 personnes) + activation d'un point de regroupement des impliqués
- Fermeture des voies de circulation sur les façades alpha et charlie
- Coupure du gaz mais pas de l'électricité pour faciliter les reconnaissances (lumière)



Groupement  
des  
services opérationnels

service  
doctrine, évaluation,  
prospectives  
opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Situation opérationnelle

Le cadre SDE (SDE3), rapidement sur les lieux (CDG 2 Valence) met en place:

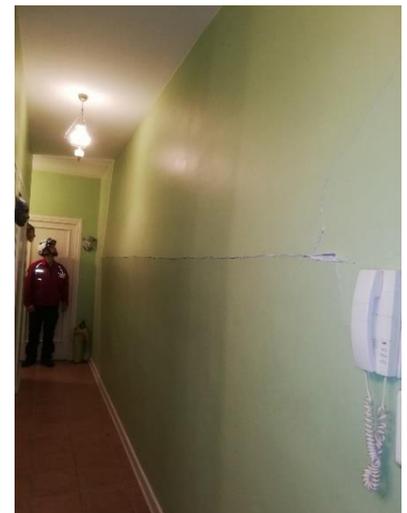
- un zonage opérationnel (zone d'exclusion de 30 m),
- un SAS entrée/sortie de la zone d'exclusion avec une localisation et un lien de communication permanent avec le personnel en zone d'exclusion,
- une vigie/sonnette assurée par un SP.

L'intervention monte en puissance le COS pris temporairement par le cadre SDE est assuré par un CDC, l'expert SDE du SDIS 26 est sollicité. L'intervention reste néanmoins rattachée au PCA activé au CSP ROM.

La surveillance de l'évolution des désordres de la façade charlie est renforcée par la mise en place d'un télémètre laser au R+3.

Les désordres et les risques d'effondrement du bâtiment concerné ainsi que des bâtiments adjacents sont évalués. En accord avec l'autorité municipale présente sur les lieux un arrêté municipal d'interdiction d'accès au bâtiment « le Panoramic » et ses alentours est pris (Art L2212-1 et suivants du CGCT). Les 19 personnes évacuées sont relogées par la mairie et les occupants des immeubles mitoyens réintègrent leur logement.

La circulation est réouverte avenue Duchesne côté façade charlie, pour la nuit il est laissé dans l'immeuble évacué le télémètre laser au R+3 en « balise sonore ». En cas d'activation de la « balise » la PN ou PM ont comme consigne de fermer sans délai la rue Duchesne (façade charlie). L'opération de secours est clôturée.



Vue de l'intérieur de l'appartement au R+3

## Le post opération de secours

Le lendemain à 9h00 – les services de la mairie, experts et élus « force menante » et le SDIS (cadre SDE + expert SDE) « force concourante » réalisent une reconnaissance complète de l'ensemble du bâtiment à la lumière du jour. La mairie lance à l'issue une procédure de péril imminent par l'envoi d'un courrier de saisine au tribunal administratif en vue de la nomination d'un expert judiciaire en référé.

Une conférence de presse (M6 sur les lieux) ainsi qu'une réunion d'information des occupants sont organisées par la mairie.

L'expert judiciaire désigné identifie une fragilité de la structure du bâtiment du fait d'une mauvaise répartition des charges sur les différents niveaux liée au poids des matériaux de construction utilisés pour des cloisons non porteuses. L'expert impose la réalisation immédiate de travaux de renforcement



# SITAC SDE



SDIS 26

Groupement des services opérationnels

service doctrine, évaluation, perspectives opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE

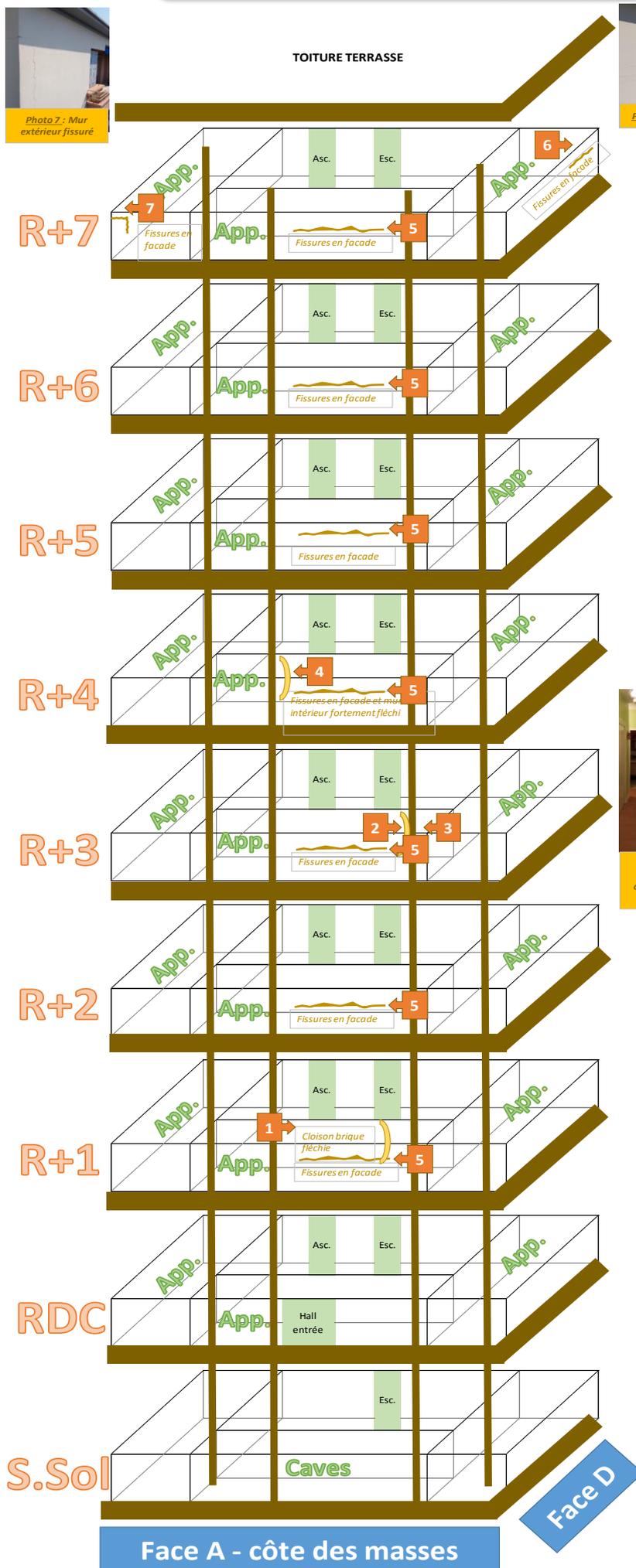


Photo 7 : Mur extérieur fissuré



Photo 6 : Mur extérieur fissuré

Echelle  
\_ 2 m



Photo 5 : Mur extérieur fissuré à chaque niveau



Photo 4 : Mur intérieur sous poutre, fortement fléchi depuis



Photo 2 : fissures horizontales appraes le 6/07 à 23h - 4 m long



Photo 3 : porte fissurée le 6/07 à 23h



Photo 1 : Cloisons briques fléchies sortant de leur

**Description générale du bâtiment**  
 Bâtiment construit en 1960-63, avec toiture terrasse. Construction type poteaux / poutres et dalles bétons (en marron sur schéma). Les cloisons intérieures sont en briquettes avec plusieurs appartements rénovés (suppression de cloisons).



**Groupe  
ment  
des  
services  
opérationnels**

**service  
doctrine, évaluation,  
prospectives  
opérationnelles**

## ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Contexte PCA : CODIS sursollicité et non encore renforcé
- Déclenchement initial d'une VLHR
- Intervention de nuit qui ne permet pas de visualiser la présence de fissures en façade du bâtiment
- 2 personnels sur les 4 du FPTL très fatigués par un important feu de parking souterrain (dans l'après-midi) en contexte de canicule
- Situation très complexe pour le cadre SDE et les experts
- 2 appartements seront découverts non évacués le lendemain matin lors d'une nouvelle reconnaissance mairie/SDIS

## ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Intervention immédiatement perçue par le CODIS comme particulière (en urgence dans le PCA puis redéclenchée en intervention courante)
- Très bon échange CODIS/chef d'agrès, depuis le CSP, pour modifier l'agrès au départ et solliciter le renfort cadre SDE
- Pertinence des consignes réflexes données par téléphone par le chef de groupe et le chef d'agrès à l'appelant et aux PM et PN
- Chef d'agrès FPTL qualifié SDE1
- Remontée rapide d'information au CODIS suite à une 1<sup>ère</sup> analyse technique du cadre SDE arrivé rapidement sur les lieux
- Mise en œuvre du télémètre laser nouvellement acquis servant de balise sonore en cas de mouvement important du bâtiment
- Bonne réactivité des services municipaux
- Travail experts-mairie et spécialistes SDE facilités par les exercices de cadres réalisés le mois précédent en COOPS (réunion de coordination opérationnelle au CODIS)

## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Lire attentivement le ticket de départ et, en contexte très dégradé (CODIS non disponible), ne pas hésiter à prendre l'initiative pour contacter les services partenaires ou le requérant
- Solliciter le cadre SDE pour tout risque d'effondrement si non déclenché au départ
- Procéder à une évacuation réflexe
- Définir un périmètre de sécurité égal à 1,5 fois la hauteur du bâtiment (ex périmètre à 30 m pour un bâtiment haut de 20 m)
- Mettre en place un SAS et une vigie pour assurer la sécurité de tous les intervenants
- Ouvrir rapidement tous les appartements de manière systématique



[NDO 16 Le zonage opérationnel et l'identification des façades](#)



[NDO 17 Évaluation et conseil technique en cas de dommages ou désordres par l'EDSD](#)



[NIO 2014-19 Mise en place d'une astreinte SDE3 Drôme/ Ardèche](#)



[Fiche MOD ESP 7 EDSD](#)

